

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 13 décembre 2021

N° 310/12/2021 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU FCIE A LA SOCIETE DESIGN ORTHO

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 décembre 2021.

Présents Titulaires : 43

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 2

Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Khalid LAABID, Stéphane GONZALEZ à Arnaud HILION.

Absents Excusés : 3

Madame, Messieurs, Mathieu ALBERT, Michel CORNILLE, Lucie FOURNEL.

Monsieur Claude VIGOUROUX donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La société DESIGN ORTHO, créée le 13/07/2020 par Cyril LEROY à Montauban au 3 Rue Ingres, est spécialisée dans la Recherche et Développement et a pour objet la fabrication et vente d'appareillage orthopédique médical sur mesure.

Son innovation consiste en la réalisation d'orthèses et prothèses sur mesure en impression 3D ainsi que dans le développement d'une solution logicielle intégrant la reconnaissance de forme pour l'impression de celles-ci. DESIGN ORTHO propose également de la formation en matière de modélisation et d'impression 3D.

Ce projet technologique représente un investissement de 50 000€ qui doit permettre d'étendre et développer la solution pour les membres supérieurs (brique 2).

Afin de réaliser ce projet, l'entreprise a sollicité le Grand Montauban pour accélérer la commercialisation de la solution et accroître la visibilité de la société sur le territoire.

L'entreprise entend accompagner son projet de développement par la création d'une dizaine d'emplois : des commerciaux pour la commercialisation et diffusion de son produit ; des techniciens pour la partie en impression 3D ; des emplois administratifs pour la partie secrétariat.

Aussi, le Grand Montauban, par délibération n°187 du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entrepris, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Vu la délibération n° 72/04/2021 du 08 avril 2021 portant « Appel à projet Start-Up Grand Montauban »,

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 45% de l'investissement éligible, plafonné à 100 000€, il a été prévu :

Aide du FCIE Grand Montauban, sur l'investissement d'innovation et de développement : 10 000 €

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 novembre 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide à l'entreprise DESIGN ORTHO d'un montant de 10 000 € dans le cadre de son investissement d'innovation,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'engagement avec l'entreprise DESIGN ORTHO, telle qu'annexée à la présente.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

15 DEC. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

15 DEC. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 13 décembre 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE

